

Séance  
extraordinaire  
7 février 2023

**Procès-verbal** de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **7 février 2023 à 19 h** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
-----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général et greffier-trésorier
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe

2023-02/34

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme que l'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

ADOPTÉE

2023-02/35

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2023-02/36

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante:

Le point suivant est retiré de la séance tenante:

4.6 Toutes décisions relatives aux travaux et aux modes de financement des rénovations de l'Église Saint-Michel

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2023-326 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives à l'étude de sécurité et la réparation du barrage Norton
  - 4.2. Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt numéro 2023-328 décrétant des dépenses en immobilisations de 266 000 \$ et un emprunt de 266 000 \$ sur 10 ans, pour des équipements

- 4.3. Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt numéro 2023-329 décrétant des dépenses en immobilisations de 216 000 \$ et un emprunt de 216 000 \$ sur 20 ans, pour la rénovation de bâtiments
  - 4.4. Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt numéro 2023-330 décrétant des dépenses en immobilisations de 486 000 \$ et un emprunt de 486 000 \$ pour des travaux de voirie
  - 4.5. Demande d'autorisation de l'augmentation de la marge de crédit à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon
  - 4.6. ~~Toutes décisions relatives aux travaux et aux modes de financement des rénovations de l'Église Saint-Michel~~
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2023-326 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives à l'étude de sécurité et la réparation du barrage Norton**

Monsieur Patrice LIRETTE, conseiller du district 2, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-326 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives à l'étude de sécurité et la réparation du barrage Norton;
- dépose le projet du règlement numéro 2023-326 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives à l'étude de sécurité et la réparation du barrage Norton;

#### **Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt numéro 2023-328 décrétant des dépenses en immobilisations de 266 000 \$ et un emprunt de 266 000 \$ sur 10 ans, pour des équipements**

Monsieur Mario GUÉRIN, conseiller du district 6, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement décrétant une dépense en immobilisations de 266 000 \$ et un emprunt de 266 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

Ce règlement vise à effectuer des dépenses en immobilisations décrites de la façon suivante:

Description	Montant estimé (\$)
Installation d'une borne fontaine sèche	30 000 \$
Acquisition de génératrices	80 000 \$
Amélioration du système d'éclairage et du système de sonorisation au centre communautaire	70 000 \$
Aménagement de socles permanents pour affichage d'information auprès des contribuables	36 000 \$
Installation de lampadaires	30 000 \$
Frais de financement	20 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>266 000 \$</b>

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### **Avis de motion et dépôt du Règlement d'emprunt numéro 2023-329 décrétant des dépenses en immobilisations de 216 000 \$ et un emprunt de 216 000 \$ sur 20 ans, pour la rénovation de bâtiments**

Monsieur Patrick PHANEUF, conseiller du district 5, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement décrétant une dépense en immobilisations de 216 000 \$ et un emprunt de 216 000 \$ remboursable sur une période de 20 ans.

Ce règlement vise à effectuer des dépenses en immobilisations décrites de la façon suivante:

Description	Montant estimé (\$)
Réaménagement des bureaux dans les bâtiments municipaux	150 000 \$
Aménagement de l'entrepôt intérieur des travaux publics	50 000 \$
Frais de financement	16 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>216 000 \$</b>

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt numéro 2023-330 décrétant des dépenses en immobilisations de 486 000 \$ et un emprunt de 486 000 \$ pour des travaux de voirie**

Procès-verbal de correction déposé le 14 mars 2023 au conseil municipal.

Monsieur Marcel ROY, conseiller du district 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépense en immobilisations de 486 000 \$ et un emprunt de 486 000 \$ remboursable sur une période de 25 ans.

Ce règlement vise à effectuer des dépenses en immobilisations décrites de la façon suivante:

Description	Montant estimé (\$)
Travaux de voirie	450 000 \$
Frais de financement	36 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>486 000 \$</b>

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2023-02/37

**Demande d'autorisation de l'augmentation de la marge de crédit à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Michel détient une marge de crédit au montant de 1 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon;

**ATTENDU** que la Municipalité a obtenu des emprunts concernant les travaux d'égout et la construction de la caserne en vertu des règlements portant les numéros respectifs 228 et 239;

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder au remboursement de ces emprunts en janvier et février de chaque année;

**ATTENDU** que la marge de crédit de 1 000 000 \$ n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses mensuelles générales de la Municipalité ainsi que les remboursement des emprunts précités, pour la période de janvier jusqu'au premier versement de taxes annuelles, prévu généralement à la mi-mars de chaque année;

**ATTENDU** que la Municipalité désire augmenter la marge de crédit actuelle à 1 500 000 \$ afin de supporter le déficit, durant la période de janvier jusqu'à la mi-mars;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'augmentation de la marge de crédit à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon au montant de 1 500 000 \$, au nom de la municipalité de Saint-Michel et autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, à signer tout document pertinent et nécessaire afin de procéder à l'augmentation de la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon.

ADOPTÉE

**Toutes décisions relatives aux travaux et aux modes de financement des rénovations de l'Église Saint-Michel**

Sujet retiré à la séance tenante.

2023-02/38

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19 h 36, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince  
Daniel PRINCE, Directeur général et  
greffier-trésorier